

Grand Poitiers Communauté urbaine
Commune de Jardres
Plan Local d'Urbanisme
(P.L.U.)

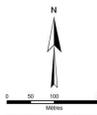
Plan de zonage
DOSSIER D'APPROBATION

Date : Février 2021
Echelle : 1/5 000e

PLAN OUEST

- GHESCO urbanistes**
- ▭ Limite de zonage
 - ▭ Emplacement Réservé (art. L.151-41 du C.U.) et numéro d'ordre
 - ▭ Emplacement réservé pour mixité de l'habitat (100% LLS) (art. L.151-41.4° du C.U.)
 - ▭ Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du C.U.)
 - ▭ Servitude (art. L.151-41.5° du C.U.)
 - ▭ Périmètre de risque technologique (art. R.151-34.1° du C.U.)
 - ▭ Marge de recul (art. L.111-0 du C.U.)
 - ▭ Ligne de recul d'implantation imposé
 - ▭ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.)
- Éléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.**
- Maison
 - Demeur, château, tour
 - Oratoire
 - Mur
 - ★ Éléments architecturaux (P : puits, C : Croix, MT : Monument, F : Fontaine)
- Éléments paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.**
- ▭ Espace boisé
 - ▭ Espace Vert
 - Alignement d'arbres
 - Arbre
 - ▭ Chemin à conserver
- Éléments protégés au titre de l'article L.151-23 du C.U.**
- ▭ Espace boisé
 - ▭ Haie
 - ▭ Points d'eau et mares
- ▭ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. L.151-11.2° du C.U.)

- UB Centre bourg
- UBH Secteur de hameau traditionnel
- UH Zones urbanisées à vocation résidentielle
- UL Zones d'équipements, terrains de sports et de loisirs
- UE Zones d'activités économiques
- UEC Zones d'activités commerciales (La Carte)
- UES Zones d'activités industrielles (silo)
- UP Secteur à projet
- AUJH Zone à urbaniser (zone ouverte à l'urbanisation)
- 2AUJH Zone à urbaniser (zone fermée à l'urbanisation)
- 2AUL Zone à urbaniser pour équipements d'intérêt collectif (zone fermée à l'urbanisation)
- A Zone agricole
- Ap Secteur agricole non constructible
- Ae Sicaal d'activités "isolées" (Les Fontenelles - Art, La Chaussée - A2)
- Ae2 Sicaal de carrières (Briégny - Pressacelles - Crippes)
- N Zone naturelle
- Ni Sicaal pour hébergement/tourisme (Montlouis, Lepingoux, Migné, Pressac)



Grand Poitiers Communauté urbaine
Commune de Jardres
Plan Local d'Urbanisme
(P.L.U.)

Plan de zonage

- Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 septembre 2024

Date : Février 2021
 Echelle : 1/5 000e

PLAN EST

- GHECO urbanistes**
- Limite de zonage
 - Emplacement Réservé (art. L.151-41 du C.U.) et numéro d'ordre
 - Emplacement réservé pour mixité de l'habitat (100% LLS) (art. L.151-41,4° du C.U.)
 - Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du C.U.)
 - Servitude (art. L.151-41,5° du C.U.)
 - Périmètre de risque technologique (art. R.151-34,1° du C.U.)
 - Marge de recul (art. L.111-6 du C.U.)
 - Ligne de recul d'implantation imposé
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.)

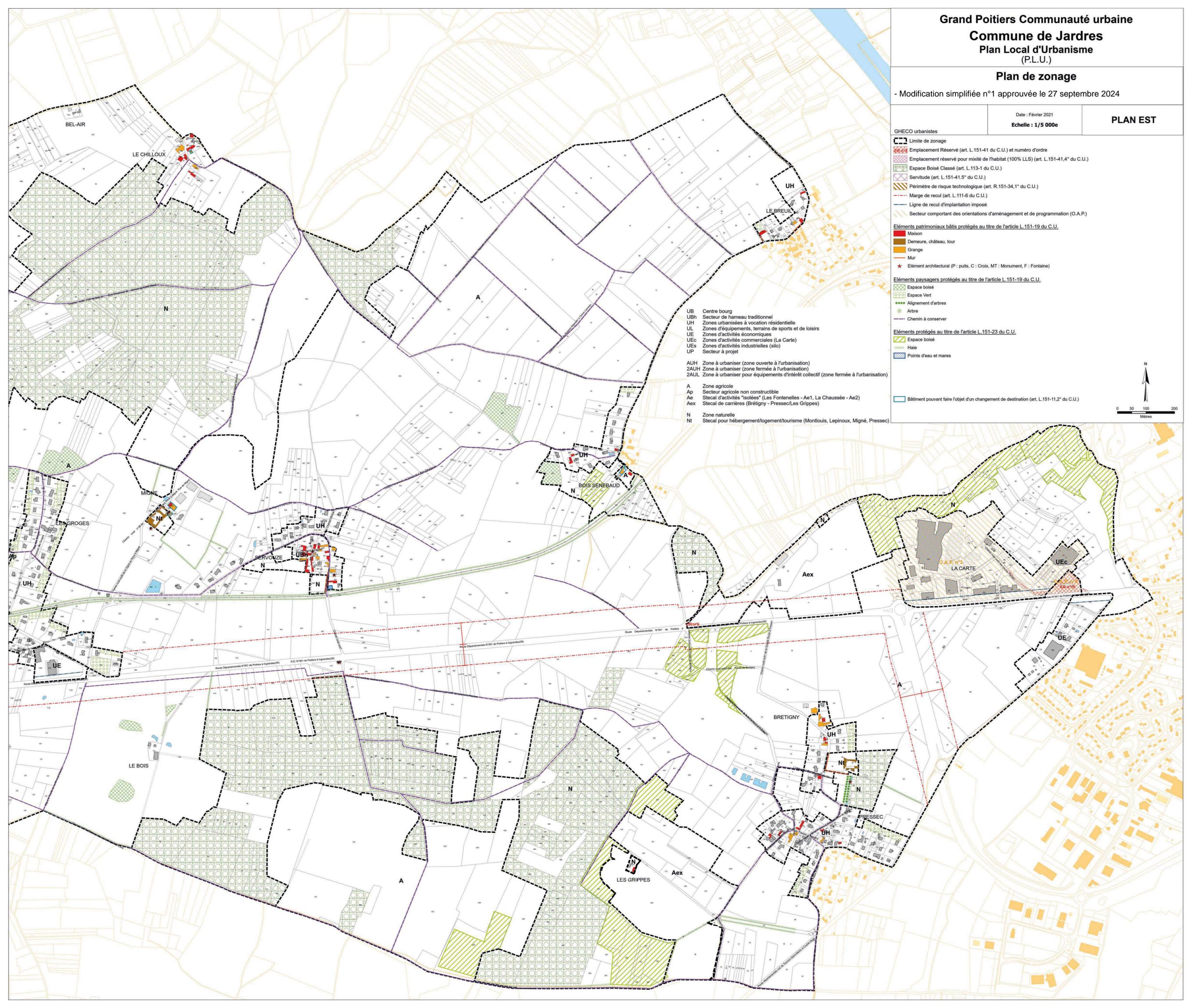
- Éléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.**
- Maison
 - Demeure, château, tour
 - Grange
 - Mur
 - Élément architectural (P : puits, C : Croix, MT : Monument, F : Fontaine)

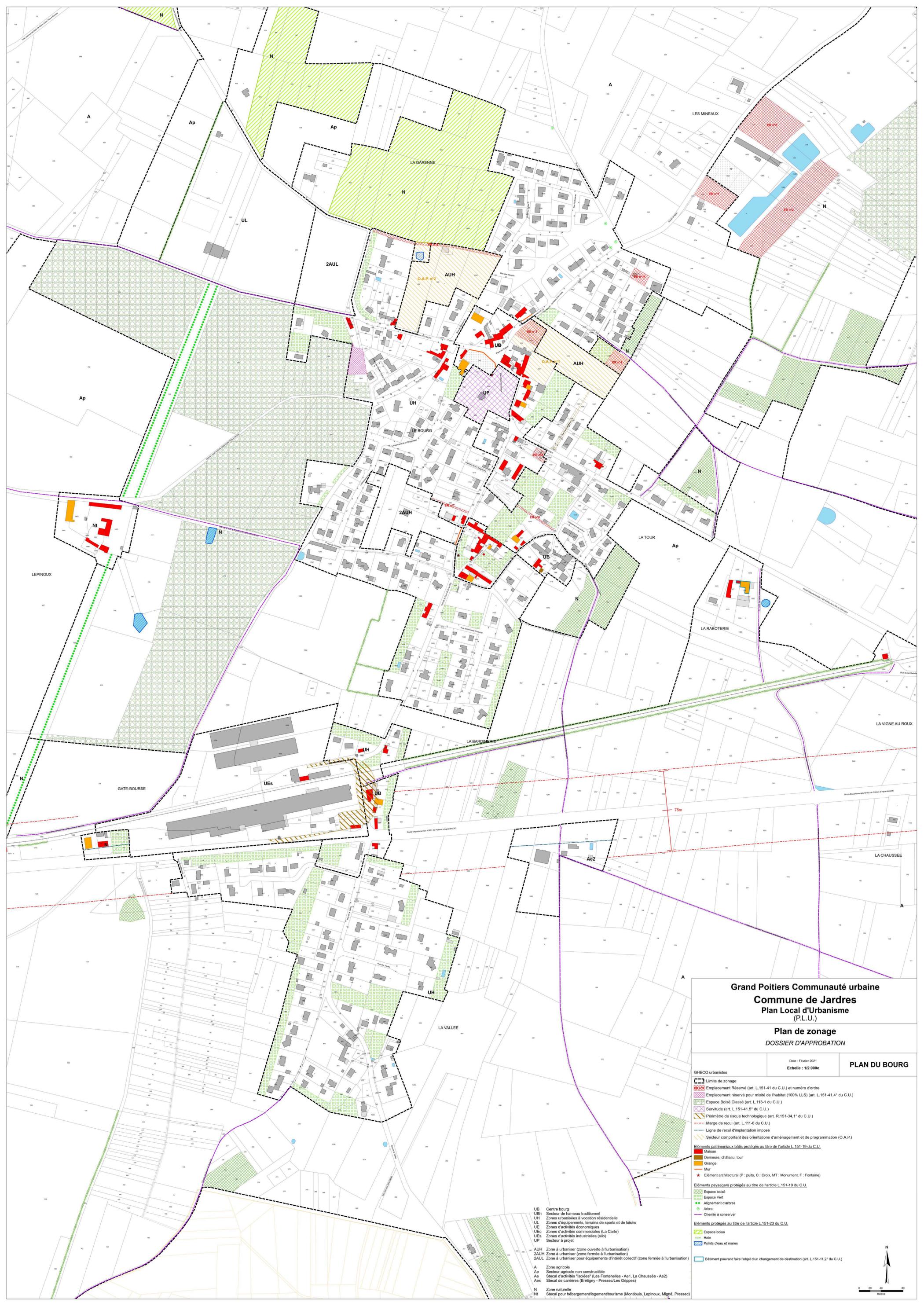
- Éléments paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.**
- Espace boisé
 - Espace Vert
 - Alignement d'arbres
 - Arbre
 - Chemin à conserver

- Éléments protégés au titre de l'article L.151-23 du C.U.**
- Espace boisé
 - Hale
 - Points d'eau et mares



- UB Centre bourg
- UBh Secteur de hameau traditionnel
- UH Zones urbanisées à vocation résidentielle
- UL Zones d'équipements, terrains de sports et de loisirs
- UE Zones d'activités économiques
- UEc Zones d'activités commerciales (La Carte)
- UES Zones d'activités industrielles (silo)
- UP Secteur à projet
- AUH Zone à urbaniser (zone ouverte à l'urbanisation)
- 2AUH Zone à urbaniser (zone fermée à l'urbanisation)
- 2AUL Zone à urbaniser pour équipements d'intérêt collectif (zone fermée à l'urbanisation)
- A Zone agricole
- Ap Secteur agricole non constructible
- Ae Stécal d'activités "isolées" (Les Fontenelles - Ae1, La Chaussée - Ae2)
- Aex Stécal de carrières (Brétigny - Pressec/Les Grippe)
- N Zone naturelle
- Nt Stécal pour hébergement/logement/tourisme (Montlouis, Lepinoux, Migné, Pressec)



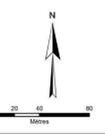


Grand Poitiers Communauté urbaine
Commune de Jardres
Plan Local d'Urbanisme
 (P.L.U.)
Plan de zonage
 DOSSIER D'APPROBATION

Date : Février 2021
 Echelle : 1/2 000e **PLAN DU BOURG**

- GHECO urbanistes**
- ▬ Limite de zonage
 - ▬ Emplacement Réservé (art. L. 151-41 du C.U.) et numéro d'ordre
 - ▬ Emplacement réservé pour mixité de l'habitat (100% LLS) (art. L.151-41,4° du C.U.)
 - ▬ Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du C.U.)
 - ▬ Servitude (art. L.151-41,5° du C.U.)
 - ▬ Périmètre de risque technologique (art. R.151-34,1° du C.U.)
 - ▬ Marge de recul (art. L.111-6 du C.U.)
 - ▬ Ligne de recul d'implantation imposé
 - ▬ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.)
- Éléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.**
- Maison
 - Demeure, château, tour
 - Grange
 - Mur
 - ★ Élément architectural (P : puits, C : Croix, MT : Monument, F : Fontaine)
- Éléments paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.**
- ▬ Espace boisé
 - ▬ Espace Vert
 - ▬ Alignement d'arbres
 - ▬ Arbre
 - ▬ Chemin à conserver
- Éléments protégés au titre de l'article L.151-23 du C.U.**
- ▬ Espace boisé
 - ▬ Haie
 - ▬ Points d'eau et mares
 - ▬ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. L.151-11,2° du C.U.)

- UB Centre bourg
 - UBH Secteur de hameau traditionnel
 - UH Zones urbanisées à vocation résidentielle
 - UL Zones d'équipements, terrains de sports et de loisirs
 - UE Zones d'activités économiques
 - UEC Zones d'activités commerciales (La Carte)
 - UEs Zones d'activités industrielles (silo)
 - UP Secteur à projet
- AUH Zone à urbaniser (zone ouverte à l'urbanisation)
 - 2AUH Zone à urbaniser (zone fermée à l'urbanisation)
 - 2AUL Zone à urbaniser pour équipements d'intérêt collectif (zone fermée à l'urbanisation)
- A Zone agricole
 - Ap Secteur agricole non constructible
 - Ae1 Stécal d'activités "isolées" (Les Fontenelles - Ae1, La Chaussée - Ae2)
 - Ae2 Stécal de carrières (Brétigny - Presse/Les Grippes)
 - N Zone naturelle
 - Ni Stécal pour hébergement/logement/tourisme (Montlouis, Lepinoux, Migné, Presse)



Grand Poitiers Communauté urbaine
Commune de Jardres
Plan Local d'Urbanisme
(P.L.U.)

Plan de zonage

- Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 septembre 2024

Date : Février 2021

Echelle : 1/7 500e

PLAN D'ENSEMBLE

- UB Centre bourg
- UBH Secteur de hameau traditionnel
- UH Zones urbanisées à vocation résidentielle
- UL Zones d'équipements, terrains de sports et de loisirs
- UE Zones d'activités économiques
- UEC Zones d'activités commerciales (La Carte)
- UEs Zones d'activités industrielles (allo)
- UP Secteur à projet
- AUH Zone à urbaniser (zone ouverte à l'urbanisation)
- 2AUH Zone à urbaniser (zone fermée à l'urbanisation)
- 2AUL Zone à urbaniser pour équipements d'intérêt collectif (zone fermée à l'urbanisation)
- A Zone agricole
- Ap Secteur agricole non constructible
- Ae Stécal d'activités "isolées" (Les Fontenelles - Ae1, La Chaussée - Ae2)
- Aex Stécal de carrières (Breligny - Pressac/Les Grippes)
- N Zone naturelle
- Nt Stécal pour hébergement/tourisme (Montlouis, Lepinoux, Migné, Pressac)

GHESCO urbanistes

- Limite de zonage
- Emplacement réservé (art. L.151-41 du C.U.) et numéro d'ordre
- Emplacement réservé pour mixité de l'habitat (100% LLS) (art. L.151-41.4° du C.U.)
- Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du C.U.)
- Servitude (art. L.151-41.9° du C.U.)
- Périmètre de risque technologique (art. R.151-34.1° du C.U.)
- Marge de recul (art. L.111-6 du C.U.)
- Ligne de recul d'implantation imposé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.)

Éléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.

- Maison
- Demesne, château, tour
- Oratoire
- Mur
- Élément architectural

Éléments paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.

- Espace boisé
- Espace Vert
- Alignement d'arbres
- Arbre
- Chemin à conserver

Éléments protégés au titre de l'article L.151-23 du C.U.

- Halo
- Points d'eau et mares
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. L.151-11.2° du C.U.)

